

Éditorial

RIO + 20 : Reconnaître les droits des pêcheurs

Le 11 mai dernier, la FAO a publié ses « Directives volontaires pour une gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ». La FAO demande aux États de garantir, promouvoir et protéger ces droits. Elle rappelle que « les droits fonciers s'accompagnent de devoirs. Chacun devrait respecter l'obligation de protéger les terres, les pêches et les forêts sur le long terme pour en assurer une utilisation durable ».

Pour les pêcheurs, le seul problème qu'ils ressentent aujourd'hui cruellement, c'est qu'ils n'ont aucune garantie juridique de leur droit à exercer leur métier sur leurs territoires de pêche ancestraux. Ils vivent de plus en plus leur situation comme des Indiens dans leurs réserves, parqués, méprisés, exclus de leurs territoires, oubliés. L'illustration de cette réalité est quotidienne : éperonnage par un cargo, installation d'éoliennes en plein cœur de gisements de coquillages, création de réserves interdites à la pêche, « oubli » de la pêche dans le Gouvernement Ayrault, malgré les promesses de François Hollande... Ils pèsent si peu dans « l'économie maritime ». Les pêcheurs savent qu'ils doivent tenir compte des nouvelles activités qui se déploient sur la Nouvelle Frontière Maritime : biodiversité, tourisme, énergie marine. Ils ont montré qu'ils étaient prêts à s'engager sur ces nouveaux terrains mais pas à n'importe quel prix. Pour que leur voix soit entendue, il faut que leur soient reconnus des droits fonciers collectifs sur leurs territoires de pêche et les responsabilités qui découlent de ces droits. C'est sur cette base qu'ils peuvent engager le débat avec les gouvernements et la société, être associés aux décisions fondées sur l'utilité publique qui peuvent limiter leurs droits en échange de compensations.

Au Sommet de la Terre RIO + 20, la protection de la biodiversité, en particulier océanique, sera une question majeure largement débattue et de nouvelles restrictions à la pêche risquent d'être inscrites dans le droit international. Si théoriquement la Convention sur la Biodiversité prévoit une reconnaissance des droits des pêcheurs et leur participation, dans la pratique, la réalité est bien différente compte tenu du rapport de force. Que valent les protestations de quelques centaines de pêcheurs face à la puissance des lobbies scientifiques de biologistes appuyés par de puissantes ONG environnementalistes, souvent associées aux intérêts du tourisme ? Que pèsent les quelques représentants de pêcheurs dans les commissions et assemblées diverses qui prennent aujourd'hui en mains l'avenir des océans ? L'ONU a reconnu des droits aux peuples autochtones, gestionnaires de terres et ressources communes. Il doit en être de même pour les communautés de pêcheurs, à l'encontre d'une privatisation des droits et des territoires de pêches.

Alain Le Sann



Sommaire

RÉFORME DE LA PCP
Les pêcheurs et l'écologie
pages 2-8

LORIENT
Festival Pêcheurs du Monde 2012
pages 9-10

**AQUACULTURE INTENSIVE
DES CREVETTES**
pages 11-13

DÉCLARATION RIO + 20
pages 14-15

**PARC NATIONAL
DES CALANQUES**
page 16

Les pêcheurs et l'écologie

Depuis près de 20 ans, suite à l'effondrement des stocks de morue au large du Canada, de puissantes ONG environnementalistes (ONGE), s'appuyant sur de richissimes fondations comme Pew ou Packard, qui financent des scientifiques et des campagnes médiatiques, ne cessent d'annoncer l'effondrement des ressources, la destruction des océans. Elles se font les missionnaires d'une religion largement répandue outre-Atlantique, celle de la préservation de l'intégrité des écosystèmes océaniques, dans la pure tradition américaine de la défense d'une nature vierge de toute intervention humaine. Elles ont leurs litanies, 80 à 90% des stocks sont surexploités et la pêche est la principale responsable des menaces sur les océans. Elles ont aussi leurs totems comme les dauphins ou les requins, et leur Satan, le chalut ou la drague, bulldozers qui ravagent les fonds des mers. Ces campagnes sont bien sûr appuyées sur des réalités, la surpêche et l'effondrement de plusieurs stocks ou des pratiques irresponsables; elles ont aussi le mérite de donner l'alerte sur des réalités incontournables. Ce-

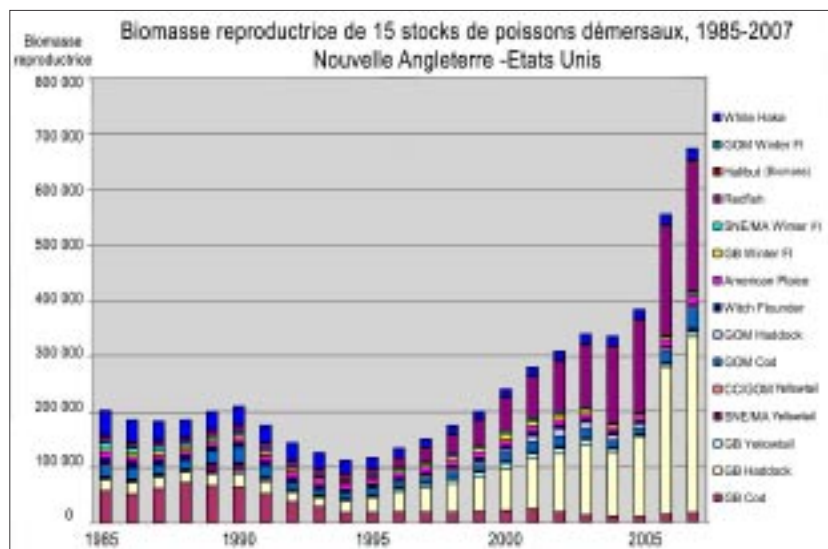
pendant ces ONGE focalisent leurs analyses sur une seule cause majeure de la crise des océans et de ses ressources : la pêche. Ainsi, en 20 ans, pour le grand public, la responsabilité des problèmes est passée de la pollution et du pétrole aux seuls pêcheurs. De ce fait, le terrain a été dégagé pour lever les obstacles au développement rapide de l'exploitation des gisements de pétrole off-shore. Ils ont aussi totalement négligé les phénomènes de variation naturelle de l'environnement marin qui ont un impact considérable sur l'état des stocks de poisson.

De la surpêche à la sous-pêche

Aux États-Unis, mais aussi en Australie, ces fondations et ces ONGE ont réussi, au-delà de toute espérance, à imposer leurs conceptions et même, aux États-Unis, à accéder au contrôle des organismes de gestion des pêches puisque Obama a nommé la vice-présidente d'une puissante ONGE (Environment Defense Fund – EDF) à la tête de la NOAA, organisme qui a la charge de piloter la gestion des pêches. On peut constater les effets de cette politique. Les exploitations

pétrolières de gisements off-shore se sont multipliées jusqu'au récent désastre du Golfe du Mexique. Du point de vue des ressources, les résultats sont importants puisqu'on considère qu'il n'existe plus guère de situation de surpêche. La seule situation considérée comme problématique est celle de la morue dans le Golfe du Maine qui reste à un niveau très faible. Cependant la situation globale des stocks de poissons démersaux s'est considérablement améliorée et ce, très rapidement, après l'effondrement survenu de 1995 à 2005. La biomasse est estimée à 700 000 tonnes en 2008, soit proche du niveau recherché. Pourtant la pêche reste très limitée, les quotas se situent à près de 100 000 tonnes, mais dans une pêcherie multispécifique, pour protéger la morue, les captures réalisées se limitent à 35 000 tonnes en 2010, 30 000 tonnes en 2011. On est donc dans une situation de sous-pêche pour reconstituer un stock de morue, tout en sachant par ailleurs que ce dernier est largement remplacé par l'églefin qui occupe la même niche écologique et prolifère, comme d'autres espèces.

L'effondrement des stocks a déjà considérablement réduit la flotte de pêche, mais le résultat de cette politique très restrictive est l'effondrement de la pêche hauturière démersale, accentuée tout récemment par la mise en place de quotas transférables. En 6 mois durant l'année 2010, le nombre de bateaux hauturiers a diminué de moitié au bénéfice de quelques gros armements. En fin de compte, quels ont été les grands bénéficiaires de cette politique de restauration des stocks? Les grands armements industriels vers lesquels lorgnent déjà des spéculateurs financiers, encouragés par les ONGE les plus libérales comme EDF de M^{me} Lubchenko. Sans aucun doute, les phoques et les



Évolution de la biomasse de poissons démersaux en Nouvelle-Angleterre (É.-U.) de 1985 à 2007

Source : Ray Hilborn, *The environmental costs of fish from the ocean or food from the land*, video presentation, Seafood Summit, 2011, FAO.

cétacés divers qui ont désormais de quoi se goinfrer. Au Canada voisin, les phoques pléthoriques – voire même envahissants – consomment 12 millions de tonnes, alors que la pêche canadienne débarque 1 million de tonnes! Avec les autres cétacés, ce sont pas moins de 20 millions de tonnes qui sont dévorées sur la seule côte est du Canada. Les importateurs peuvent aussi se féliciter, tandis que certaines pêcheries comme celles de crevettes sont menacées par les importations à bas prix. Les pêcheurs amateurs ont des raisons de se réjouir, ils peuvent désormais acheter des quotas de pêche et faire pression pour accroître leur part, au nom de l'emploi dans le secteur des loisirs. Les seuls perdants sont les pêcheurs artisans côtiers ou hauturiers. D'ailleurs ils posent vraiment un problème aux gestionnaires des pêches parce que trop nombreux, trop diversifiés, donc difficiles à surveiller et contrôler. Les pêcheurs sont en effet des délinquants en puissance, qu'il faut surveiller en permanence, au besoin par des caméras embarquées ou des contrôleurs sur chaque bateau, que les pêcheurs devront payer, à terme – chaque journée étant facturée de 1000 à 1500 dollars.

Cette approche écolo-libérale de la pêche, la fondation Pew s'est donnée pour objectif de la mettre en œuvre en Europe à l'occasion de la réforme de la Politique commune des Pêches (PCP)¹. Des centaines de milliers de dollars ont été distribués à des ONG, des chercheurs et des personnalités pour accentuer la pression sur les médias, les décideurs, et pour convaincre l'opinion publique. Dernière bénéficiaire en date, Claire Nouvian, de l'ONG Bloom, a personnellement reçu 150 000 dollars pour trois ans afin de mener campagne contre les subventions à la pêche (notamment

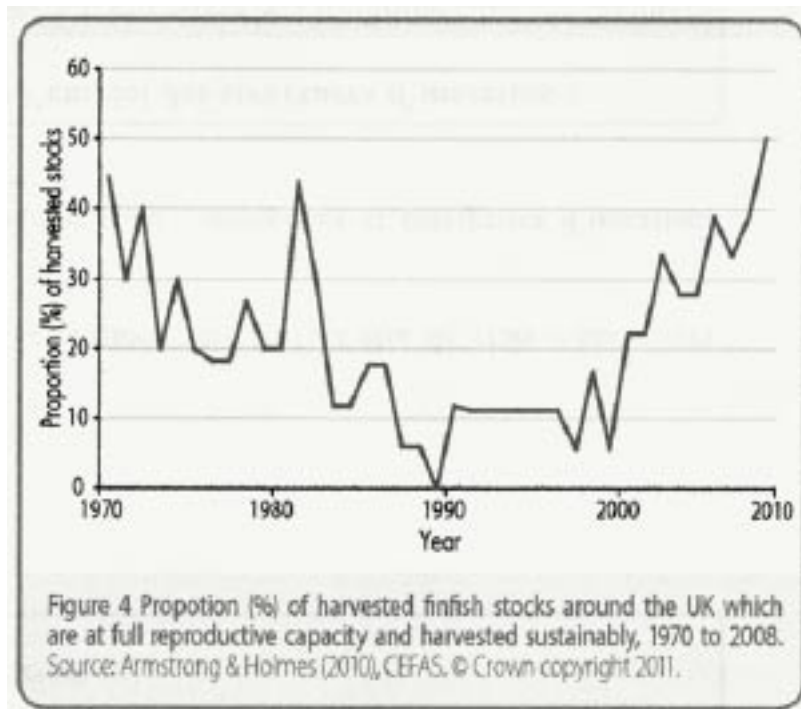
l'absence de taxation du carburant pour la pêche).

La pêche n'est pas seule responsable de l'état des stocks

Au cours des années 1990 et jusque dans les premières années de la décennie 2000, l'Europe a connu un réel effondrement de ses ressources, lié à un surinvestissement dans les années 1980 et à de mauvaises pratiques de pêche (rejets). Ces dernières étaient dues en partie à la gestion par quota, peu adaptée à des pêcheries multispécifiques. Les pêcheurs rejetaient beaucoup de poisson hors quota ou faisaient une sur-sélection pour mieux valoriser leur quota. Connaissant cela, les scientifiques préconisaient des quotas toujours plus faibles, toujours aussi peu respectés. Cependant depuis lors, des signes de redressement se manifestent pour de nombreux stocks suite à la forte réduction du nombre de navires, aux efforts des pêcheurs pour la sélectivité et la mise en place de repos biologiques. Ainsi le

stock de morue de Mer Celtique s'est rapidement redressé avec la mise en place d'interdictions temporaires de pêche sur les zones de reproduction, une mesure préconisée depuis longtemps par les pêcheurs, mais qui était méprisée par les scientifiques.

On connaît également la restauration étonnante du stock de merlus dans le Golfe de Gascogne et la bonne santé relative des langoustines et de bien d'autres espèces pour lesquelles de simples mesures temporaires permettent des améliorations. Pourtant les ONG continuent leurs litanies sur la surpêche généralisée des eaux européennes, à préconiser le boycott d'espèces devenues abondantes tandis que ces dernières rencontrent des problèmes de commercialisation face aux importations à bas prix. En réalité, ces ONG, avec la Commission européenne et de nombreux scientifiques, veulent utiliser la crise pour organiser la pêche selon leurs conceptions. Elles n'ont donc aucun intérêt à souligner les améliorations constatées par tous



Le nombre de stocks en bon état en Grande Bretagne n'a jamais été aussi élevé depuis 1970.

1. Océan 2012, la coalition soutenue par Pew a pris position contre les Concessions de pêche transférables proposées par Maria Damanaki, comme Greenpeace, et wwf-France. Cette position a été prise après bien des hésitations et globalement, Océan 2012 apparaît plutôt comme un soutien aux grands objectifs de Damanaki. Wwf est généralement promoteur des QIT au niveau mondial et européen. Le lobbying de ces ONG a eu pour effet d'entraîner un vote unanime de la Commission Environnement du Parlement européen en faveur des propositions de Maria Damanaki en mai 2012.

les pêcheurs, au moins tant que le débat sur la réforme de la PCP n'est pas achevé. Le discours catastrophiste est leur meilleur alibi pour imposer leur vision extrêmement restrictive centrée sur l'objectif prioritaire de la préservation de l'intégrité des écosystèmes océaniques. Cet alarmisme permet aussi d'exclure les pêcheurs comme gestionnaires des ressources, puisqu'ils sont responsables d'un déclin continu, et de promouvoir la nécessité d'une gestion par les scientifiques. Parmi les scientifiques eux-mêmes, il y a de moins en moins de véritables ha-lieutes et de plus en plus de biologistes et écologues. Pourtant, non seulement les pêcheurs ont des capacités pour déterminer collectivement des mesures de gestion lorsqu'on leur laisse cette possibilité, mais ils sont les seuls à être confrontés en temps réel aux changements environnementaux qui peuvent modifier rapidement l'état d'un stock, dans un sens comme dans l'autre. Les scientifiques, seuls, ont bien du mal à analyser ces changements, leur collaboration avec les pêcheurs leur permet de disposer de données à jour et de les aider à définir des mesures d'adaptation de leur effort de pêche. Contrairement à ce que répètent sans cesse les ONGE, l'état des stocks est loin d'être

uniquement déterminé par la pression de pêche. Celle-ci joue bien sûr un rôle lorsqu'elle croît démesurément et rapidement, mais les chercheurs mettent de plus en plus en avant le rôle des changements environnementaux dans l'évolution brutale des stocks. L'évolution des courants et leurs oscillations périodiques ont un impact considérable sur la production de plancton et les changements climatiques affectent la répartition des diverses espèces. Ainsi l'effondrement de la morue en Amérique du Nord est lié à la combinaison d'une croissance très forte de la pression de pêche et d'un changement dans la circulation océanique qui a compromis la reproduction d'un stock affaibli. Il n'est pas certain qu'un stock en meilleur état aurait beaucoup mieux résisté car l'effondrement a été simultané sur plusieurs stocks différents.

On constate également ce phénomène pour la morue de la Baltique où l'effondrement est lié à une pression de pêche excessive mais aussi à un changement de la circulation des eaux entre la Baltique et la Mer du Nord qui n'a pas permis le renouvellement des eaux très polluées de la Baltique et a compromis la reproduction pendant plusieurs années. Le stock s'est aujourd'hui largement reconstitué,

mais il est difficile de faire la part de ce qui revient à la réduction de l'effort de pêche et celle qui revient au rétablissement de la circulation habituelle des eaux.

Alors que le stock de morue est en cours de reconstitution, on continue d'imposer un quota très faible pour accélérer le retour à une très forte biomasse. Le but réel est surtout de diminuer le nombre de pêcheurs et de concentrer la pêche sur quelques armements soumis à des contrôles drastiques et plus faciles à surveiller. Encore une fois cette surprotection des morues profite aussi très largement aux phoques qui, selon un chercheur suédois, consomment en Suède autant que les captures des pêcheurs du pays. Ces derniers ont été décimés, réduits des deux tiers, suite à une campagne menée par la journaliste Isabella Lovins. Depuis, elle a été élue députée européenne Verte et rêve d'accomplir le même exploit pour toute l'Europe, à l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle PCP. On peut douter qu'elle propose de diviser par trois le nombre de phoques pour réserver plus de poissons à ses compatriotes.

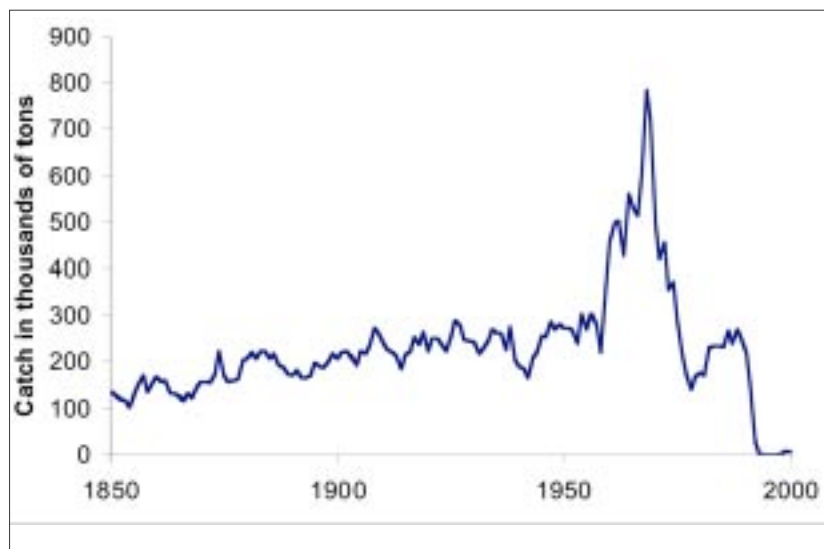
Des scientifiques qui se remettent en cause

Les scientifiques peuvent avoir une part de responsabilité dans la crise de la pêche du fait de leurs préconisations. Certains d'entre eux, impertinents, ont fait remarquer que pour la morue de l'Atlantique Nord, le début de la baisse des captures et de la biomasse coïncide avec la mise en œuvre des premières mesures de gestion avec l'augmentation de la taille des mailles. L'établissement de quotas de plus en plus faibles en Islande, devenus transférables, n'a pas arrêté la spirale du déclin. Est-ce une simple coïncidence? Peut-être, mais de plus en plus de scientifiques mettent en doute la pertinence d'une gestion par quotas, espèces par espèces, dans des pêcheries multispécifiques, le cas le



Ce bateau polyvalent rentre dans la classe des bateaux industriels selon Maria Damanaki et les ONGE.

Phot. A. Le Sann



L'évolution des captures de morue au large de Terre-Neuve: l'effondrement intervient après l'explosion des captures mais est-ce le seul facteur ?

plus fréquent. Peut-on vraiment gérer l'ingérable avec de telles méthodes, se demandent même certains ? Les scientifiques n'ont pas les moyens de connaître la réalité de l'évolution de tous les stocks et la gestion des interactions entre espèces relève de la quadrature du cercle. Évidemment, les ONGE demandent que, dans le cas de faiblesse des connaissances scientifiques, on applique le principe de précaution avec des quotas faibles et des arrêts de pêche. Cette dernière mesure limite de fait les connaissances basées sur l'étude des captures... Dans une mer fermée comme la Baltique, il est déjà quasi impossible de trouver des solutions pour combiner la gestion des trois stocks dominants – sprats, harengs, morues – qui interagissent et évoluent en fonction de divers paramètres : état du milieu, nombre de phoques, vents, etc. La prétention de certains chercheurs à fonder la gestion de réalités aussi aléatoires sur leur seul savoir, à nier les capacités des pêcheurs à gérer, paraît pour le moins présomptueuse. L'IFREMER et l'UICN viennent tout récemment de reconnaître que les approches de gestion fondées sur la sélection de classes d'âge ou d'espèces avaient pour effet de

déstabiliser profondément les ressources de l'écosystème et qu'il fallait une approche plus équilibrée, sans souci exclusif de cibler les individus les plus âgés. « La pêche équilibrée (*balanced harvesting*' en anglais) vise à ce que les prélèvements par la pêche reflètent les proportions naturellement présentes dans l'écosystème, en diversité de tailles comme d'espèces² ». C'est une autocritique courageuse, car elle remet profondément en cause les approches passées. La vraie question porte sur le niveau de pression de pêche en fonction du type de durabilité recherché. Et même cela n'est pas facile à déterminer de manière absolue et définitive. Ainsi au Canada, suite à plusieurs faibles remontées de saumons sur le fleuve Fraser, chercheurs et ONGE ont bien sûr mis en cause la surpêche. L'année suivant une remontée quasi nulle, la remontée a été trois fois supérieure à la moyenne, les écologistes ont continué à demander une stricte limitation des pêches, contre l'avis des pêcheurs qui soulignaient que l'écosystème de la rivière ne pourrait supporter un tel nombre de saumons, qu'elle risquait l'asphyxie par la décomposition des reproducteurs et l'échec de la reproduction. C'est un exemple

significatif de la complexité des écosystèmes, car bien que ces rivières à saumons aient été l'objet de centaines d'études scientifiques et d'un suivi régulier, personne ne comprend, pour l'instant, les variations d'abondance. Plus près de nous, alors qu'on annonçait la fin de l'anguille européenne au vu de l'effondrement des arrivées annuelles de civelles, cette année a été marquée par des remontées exceptionnelles sur plusieurs rivières. Personne ne sait encore pourquoi, ni si le phénomène va se poursuivre ; bien sûr ce constat ne dispense pas de mettre en œuvre des mesures de gestion des captures et de protection des milieux.

La pêche, une activité parmi les plus durables

En tant que secteur d'approvisionnement en denrées alimentaires, la pêche est l'une des activités les plus durables. Relativement aux autres activités agricoles ou industrielles, son impact environnemental est faible. C'est aussi le cas de l'aquaculture traditionnelle (conchyliculture, élevages de poissons herbivores) qui valorise la production primaire (planctons et végétaux). La pêche mondiale utilise 8 % de la productivité primaire des océans, avec une variation de 2 % pour les eaux du large à 30 % des eaux des plateaux continentaux et d'upwellings. Les plus ardents défenseurs de l'intégrité des écosystèmes marins, comme Daniel Pauly, estiment que cette intégrité est menacée au-delà de l'utilisation de 10 % de la productivité primaire par la pêche, c'est-à-dire lorsque les poissons et coquillages pêchés ont consommé 10 % de la production primaire. On comprend dès lors leur acharnement à réduire la pêche, en particulier dans les zones côtières. Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve régulièrement la proposition d'une réduction des deux tiers de l'effort de pêche dans la réforme de la PCP, que

2. Communiqué de presse de l'IFREMER du 5 mars 2012.

ce soit dans les textes de la Commission comme dans ceux des ONGE. Leur objectif réel est bien de réduire l'ensemble de la pêche, y compris en zone côtière où son impact environnemental est le plus important et où l'activité artisanale domine. Par comparaison, sur les continents, 24 % de la productivité primaire sont utilisés par les sociétés.

Si l'on prend comme critère écologique le rendement énergétique pour les productions de protéines animales, la pêche et l'aquaculture sont les activités les plus efficaces dans l'utilisation de l'énergie. Le rendement moyen de 29 pêcheries d'Atlantique Nord est de 9,5 %. Ce rendement est seulement dépassé de peu par les élevages de moules (10 %) et surtout les élevages traditionnels de carpes en Indonésie (70 %). Le rendement de la production de lait et de dindes aux États-Unis est de 7 %, celui du porc de 5,6 %, du poulet 2,9 %, du bœuf 1,9 %³.

La pêche est aussi attaquée pour son impact négatif sur la biodiversité, mais là encore, la comparaison est nettement à l'avantage de la pêche. Elle entraîne une perte moyenne de 30 % de la biodiversité. Même le chalutage, considéré comme si destructeur

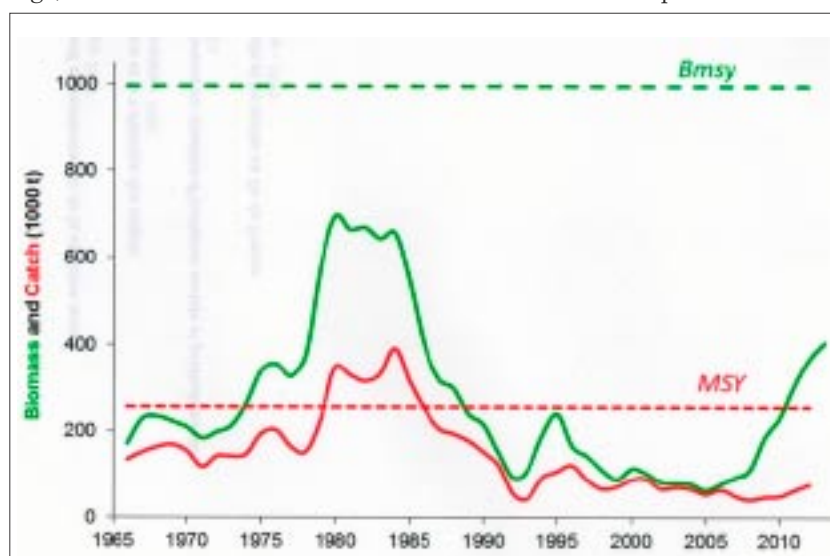
par les ONGE, ne réduit la biodiversité que de 27 % en moyenne avec un impact plus faible sur les fonds vaseux. Aucune activité agricole, même l'agriculture biologique, n'a d'impact aussi faible sur la biodiversité puisqu'il faut défricher et retourner la terre pour créer des sols cultivables. Ne parlons pas des activités industrielles ou de l'urbanisation ! En fait la pêche est une des activités productives les plus écologiques et respectueuses de l'environnement. Elle ne touche qu'exceptionnellement la productivité primaire alors que toute activité agricole la modifie. Le danger le plus grave pour les océans vient de la destruction ou du développement de planctons toxiques liés aux pollutions d'origine terrestre.

Tous ces éléments en faveur de la pêche et de l'aquaculture traditionnelle ne signifient nullement qu'il n'y a pas de problèmes dans le fonctionnement de ces activités mais on est loin d'assister à une catastrophe généralisée, aux effets irrémédiables. On applique à la pêche seule l'obligation de préserver l'intégrité des écosystèmes alors que toute la vie des sociétés humaines a été basée sur une transformation permanente des

écosystèmes, terrestres et marins. Il reste à réaliser ces transformations de la manière la plus durable possible, mais là encore, il faut définir les objectifs et la nature de cette durabilité qui reste aujourd'hui largement restreinte à ses aspects environnementaux.

Il n'y a pas crise de la ressource mais crise de la gouvernance des pêches

« Le poisson pourrit par la tête » disent les pêcheurs et c'est donc dans la manière d'assurer la gouvernance complexe de la pêche qu'il faut chercher la racine des maux que subissent les ressources et les pêcheurs. Il n'y a pas de catastrophe généralisée et irrémédiable des ressources. Les problèmes de surpêche ne sont pas nouveaux et les pêcheurs ont toujours dû s'adapter à l'évolution des ressources qu'elle soit due à la surpêche ou aux aléas naturels. Ils n'y ont pas toujours réussi en gérant les ressources puisqu'ils avaient la possibilité de rechercher ailleurs. Cette possibilité n'existe plus, ou ne devrait plus exister, car elle s'exerce aux dépens d'autres pêcheurs plus faibles. Il est clair aussi qu'on ne pourra pas augmenter la pression de pêche ou le niveau global de captures, même si localement la restauration de stocks permet de pêcher plus. Les pêcheurs doivent faire face à de nouvelles préoccupations (biodiversité) et de nouveaux défis comme l'énergie, mais ce dernier n'est pas spécifique à la pêche. Les problèmes de la pêche ne sont pas seulement liés aux ressources. Celles-ci peuvent être en bon état, mais la pêche reste non rentable si la valorisation sur les marchés est trop faible ou s'il y a surinvestissement. Enfin on constate partout dans le monde une désaffection des jeunes pour l'activité, même s'il reste des passionnés. C'est un métier difficile qui procure des revenus aléatoires, entraîne une vie



En Mer Baltique, le retour de la morue après 2005 ne semble guère lié à la réduction des captures.

Source : Froese & Quaas MEPS 2011

3. Peter TYEDMERS, Fisheries and energy use, *Encyclopedia of Energy*, vol. 2, Elsevier, 2004.

familiale au rythme très particulier.

En fait la crise de la pêche est liée aux hommes, à leur accès au métier, au partage des ressources, aux conditions de travail et à la gouvernance. Les pêcheurs ont perdu le contrôle de leur activité au profit de scientifiques, de fonctionnaires, d'instances politiques, d'intérêts économiques et financiers très puissants, parfois d'ONGE. Dans toutes les sociétés, ils sont politiquement marginalisés, leur voix n'est plus entendue. Scientifiques, ONGE et institutions internationales tendent à imposer de nouvelles valeurs comme l'intégrité des écosystèmes, qui n'ont pas de sens pour les pêcheurs. De nombreux écologistes et scientifiques, de puissants lobbies, préparent le terrain pour la privatisation des ressources marines. Ils considèrent que la valorisation par le marché permettra une meilleure gestion et un meilleur contrôle. Tous ces acteurs veulent imposer un nouveau consensus autour de leur choix de valeurs et de priorités : une gouvernance de la pêche centrée sur l'intégrité des écosystèmes, une pression de pêche la plus faible possible et une marginalisation des pêcheurs. De tels choix méritent un débat public, aujourd'hui inexistant, ou déséquilibré, du fait de la toute puissance médiatique de ce courant. Une faible pression de pêche assure effectivement un moindre impact écologique, une rentabilité très élevée, mais au prix d'un niveau d'emploi et d'une production faibles. En poussant le raisonnement à son terme, certains en arrivent à préconiser l'interdiction totale de la pêche car cela permet à la fois de préserver les océans et de valoriser la biodiversité par la plongée et le tourisme. Ce faisant ils oublient de considérer les impacts sociaux et alimentaires d'une telle mesure et bien sûr l'impact écologique considérable du tourisme. Un tel raisonnement est

déjà à la base du développement de nombreuses réserves intégrales⁴.

La gouvernance des pêches impose de faire un choix entre divers objectifs et donc des compromis. Les objectifs sont écologiques (intégrité des écosystèmes), économiques (profit), biologiques (rendement biologique maximum), sociaux (emploi). À chaque objectif prioritaire correspond un niveau de l'effort de pêche. Cet effort croît en passant de l'objectif écologique à l'objectif social. On peut choisir un type de durabilité différent suivant l'objectif prioritaire que l'on retient. On peut en effet considérer que, dans des conditions données, il est nécessaire de maximiser l'emploi, quitte à dépasser l'optimum biologique, sans toutefois risquer un effondrement des ressources. C'est effectivement souvent le cas pour de nombreuses pêcheries, surtout dans les pays du Sud, parce qu'il n'y a pas d'alternatives d'emploi, surtout pour des pêcheurs qui n'ont ni les moyens ni les formations pour accéder facilement à d'autres activités. Beaucoup sont conscients de la réalité de la surpêche, mais ils misent sur l'éducation de leurs enfants pour réduire, à la génération suivante, la pression de pêche. C'est un choix tout à fait raisonnable et rationnel. Il faut donc tenir compte de ces réalités sociales pour mettre en œuvre des améliorations de la gestion ou des mesures en faveur de la biodiversité. Ce sont de telles réalités sociales qui sont négligées et parfois niées par certains scientifiques et ONGE qui idéalisent leur vision des pêches dans un avenir à moyen terme alors que les pêcheurs doivent assurer leur survie aujourd'hui et demain. C'est donc seulement avec eux que l'on peut améliorer la situation. Ils sont les mieux placés pour définir collectivement les mesures qui leur permettront d'assurer leurs moyens d'existence pour le

présent et l'avenir. Aux scientifiques, aux ONGE et aux dirigeants politiques de les aider dans ces choix et de les accompagner, au lieu de fixer autoritairement, et à leur place, des objectifs et des réglementations créant de nouvelles contraintes qui peuvent restreindre leurs capacités d'adaptation. C'est malheureusement sans doute ce qui se passera lors de Rio+20, car, s'il y a un pêcheur sur 1 000 personnes en charge de définir la nouvelle politique en faveur des océans, et donc de la pêche, ce sera bien un maximum.

À la conférence de la FAO de 1984, à Rome, où fut élaborée la nouvelle orientation pour les pêches mondiales, dans le cadre de la Convention de 1982 sur le droit de la mer, les pêcheurs étaient totalement exclus. Pourtant la crise de la ressource était déjà perceptible et surtout le conflit pour son partage. La FAO fit le choix de soutenir l'expansion de pêches industrielles et on a vu les résultats dans les années 1990. En 2012, un scénario du même genre se prépare, comme à Johannesburg en 2002. Des décisions majeures pour l'avenir des océans seront prises, essentiellement sur la pression de scientifiques biologistes et d'ONGE, mais sans la mobilisation et la présence (sinon anecdotique) des délégués des dizaines de millions de pêcheurs. Scientifiques et ONGE s'appuieront ensuite sur les décisions prises lors de Rio+20 pour exiger la mise en œuvre des mesures de contrainte et de restriction pour les pêches - réserves intégrales, interdiction d'engins, etc. Les gouvernements n'auront plus qu'à s'exécuter et les pêcheurs à crier dans un désert médiatique leur rage de voir mettre en œuvre des mesures totalement inadaptées aux réalités de leurs territoires.

Alain Le Sann

mai 2012

4. Voir le film *La lune et le Bananier* de Daniel Serre, qui décrit l'impact social et économique d'une réserve naturelle terrestre et marine à Madagascar, 2010.

Festival international de films Pêcheurs du Monde de Lorient

4^e rendez-vous sur l'état du monde et des hommes de la mer

La 4^e édition (mars 2012) confirme l'importance et l'originalité du Festival international du film Pêcheurs du Monde de Lorient. C'est désormais le grand rendez vous des peuples de la mer et des cultures. Les films récompensés correspondent à sa démarche de réconciliation entre les hommes et la mer.

Respecter les communautés de pêcheurs

En choisissant de primer *Le jeu de la morue*, ZŁOTA RYBKĄ des réalisateurs suédois Folke Ryden et Ryszard Solarz, le jury du Festival a reconnu un film de grande qualité et une problématique qui refuse de sacrifier les hommes de la mer au profit d'un environnement mythique. L'avenir des pêcheurs polonais paraît condamné... sauf que Marcin Chomeski défie avec humour et avec ses collègues pêcheurs les directives européennes qui leur interdisent la pêche. Que cache en effet cette frénésie à protéger l'environnement dans le cadre d'une politique

libérale européenne qui facilite la concentration des sociétés de pêche et la privatisation de la mer par la politique des quotas? Faut-il faire disparaître la pêche artisanale ou soutenir ses efforts de gestion des ressources halieutiques?

De son côté le jury des lycéens a été unanime pour récompenser le film *La mort d'un peuple* de Frédéric Tonolli. C'est toute son émotion que transmet le réalisateur devant l'évolution dramatique des Tchouktches de Sibérie orientale, un peuple de la mer cousin des Inuits! Par des allers et retours durant 15 ans, il a retracé la vie de ces chasseurs mesurés de baleine et

d'éléphants de mer, qui ont dû faire face aux réalités communistes, post-communistes et maintenant au défi climatique et libéral avec l'arrivée de touristes voyeurs, en attendant celle prévisible de sociétés financières attirées par les ressources de l'Arctique. Pourquoi ne pas respecter ces peuples qui ont su gérer et préserver leur milieu naturel jusqu'à aujourd'hui? Sont-ils les responsables des menaces qui pèsent actuellement sur le globe? Faut-il en faire des victimes d'un système planétaire? Plusieurs films ont abordé ce thème si emblématique de notre temps: comment respecter les civilisations anciennes de la mer



Emanuelle et Jean Pencalet.

Phot. L'encre de mer



Dragan Nikolic reçoit son prix.

Phot. Robert Le Gall

aujourd'hui si mal-menées : *Le Pêcheur* de V.Sémoniov, *Kujira* de Danny Samit, *Au royaume des poissons* de Michel Noll. *La lune et le bananier* de Daniel Serre, décrit une réalité postcoloniale avec l'expropriation de paysans et pêcheurs malgaches par une ONG américaine qui, au nom de la défense de la nature, se révèle être une entreprise très lucrative !

Une mention spéciale a été accordée au film du Serbe Dragan Nikolic, *The caviar connection*. Cette première réalisation a été reconnue par de nombreux festivals. Sur le ton d'une satire sociale, il conte le rêve des derniers pêcheurs d'esturgeon du Danube. Là aussi c'est la fin d'un monde décrite avec beaucoup d'humour et de pertinence.

La force du documentaire, c'est l'humain

En tant qu'événement cinématographique et culturel, le Festival donne une place essentielle aux films documentaires. En effet le réalisateur de documentaires joue un rôle central aujourd'hui dans la diffusion et la liberté de l'information. Il va à la

rencontre, non pas pour être le voyeur qui s'approprie l'image de l'autre, mais pour être à son écoute, pour comprendre et aider à comprendre. Il prend son temps, chemine et tourne le dos au zapping informatif. Nous avons pu constater combien ils se méfient des discours tout faits à sens unique, des prétentions à l'objectivité qui gèlent toute discussion, pour au contraire aborder la complexité des réalités, en rendant la parole, en suscitant la recherche de sens et de l'humain. Comme l'a si bien exprimé le réalisateur lorientais Emmanuel Audrain, lors de la table ronde des réalisateurs organisée par le Festival : « la force du documentaire, c'est l'humain, c'est l'aventure humaine ». Les spectateurs, plus de 1 800 entrées, l'ont eue aussi ressentie et exprimé devant la variété des films proposés par la sélection ou en off. Un cru exceptionnel et riche de 35 films qui a convoqué des réalisations venues de Chine, du Canada, de France, de Bretagne... sur le Sénégal, la Chine, les Philippines, le Vietnam, le Japon, la baie de St-Brieuc, la Mauritanie, la côte lorientaise, Douarnenez, La Rochelle, la Normandie, la Louisiane, la

baie mexicaine de Californie, Oman, la Pologne, la Sibérie, Madagascar, l'Afrique du Sud, la Somalie...

Les films ont bien sûr mis l'accent sur les aspects de la crise actuelle et les scandales qui l'accompagnent. Ils ont montré aussi les responsabilités. Allons nous mettre fin au pillage des ressources de la mer s'interroge *Sunugal* du Sénégalais Kader Séné, surtout quand les pêcheurs avec leur famille sont dans une grande misère, *Cris du Chœur* de Sébastien Tendeng, et sont contraints de tenter la mortelle traversée vers l'Europe, *Avant l'horizon* de Thomas Bozzato ? Allons nous prendre enfin des mesures pour éviter les marées noires comme le suggère John Ringstadt qui démonte le système juridique américain et décrit la lutte des pêcheurs de Louisiane dans *Crude Justice* ? Allons nous prendre les moyens de lutter contre les mafias internationales dirigées de Chine ou des États-Unis qui pillent les ressources dans les eaux australes *Pirates des poissons* de T. Weidenbach et H. Greulig, ou d'Afrique du Sud *Les gangsters de l'ormeau* de G. Le Gouil et S. Bouillon ? Que dire du scandale



Félix Le Garrec, débat entre réalisateurs.

Phot. A. Le Sann.

des rejets de déchets industriels mortels en provenance de l'Europe sur les côtes de Somalie, analysés dans *Toxic Somalia: l'autre piraterie* de P. Moreira? Pourquoi et pour qui bétonner les côtes mexicaines et portoricaines, interroge M.J Calderon dans *The Edge of the sea*, C. Figler dans *The Baja wave Document*, L. Duncan dans *Whales of Gold*? À chaque fois les réalisateurs montrent les résistances qui s'organisent et obtiennent même gain de cause.

Partager des expériences

Le Festival de Lorient est bien devenu le rendez-vous cinématographique incontournable sur l'état des sociétés face à la mondialisation. Cet impressionnant tour du monde est un challenge et les réalisateurs sont des passeurs qui donnent à partager l'expérience des hommes de la mer, avec leur culture, leurs angoisses et aussi leurs espoirs. Espoirs en effet, car l'ambition des cinéastes est précisément d'interroger, d'alerter, de déceler les voies prometteuses. Chacun comprend que l'avenir n'est plus dans la simple transmission de savoir faire parfois ancestraux mais dans la rencontre entre les hommes pour adopter des démarches nouvelles. Il n'est pas dans la compétition élimi-

natoire entre pêcheurs, scientifiques, gestionnaires et politiques, consommateurs... mais dans la concertation citoyenne qui donne à vivre à tous dans le respect de l'environnement, comme le montre si bien Yves Léonard dans *Des Hommes à la mer* ou encore Jean Roch Meslin dans *Pêcheurs et consommateurs*. La pêche garde son attrait car elle est synonyme de liberté et de confrontation avec les éléments naturels, comment résister au *Chant des mers* de Christophe Rey. Deux beaux premiers films, celui de Nelly Girardeau *L'eau salée* et *À la côte* de Romain Le Bleis et Bastien Malgrange ont fait partager le goût des jeunes pour le métier de marins pêcheurs. *45 min de Drague* est un hymne à la vitalité d'une pêche qui s'organise dans la baie de Saint-Brieuc pour offrir un produit de qualité, pour préserver la ressource et la nature tout en assurant un avenir aux pêcheurs de coquilles St-Jacques. Quel pari encore pour l'avenir transparait dans le film *Homarus Americanus* de l'Acadienne Marie Cadieux qui a suivi tout le festival avec une pertinence chaleureuse. On le voit bien, face à la mondialisation qui a tendance à impliquer l'homogénéisation des cultures et à faire disparaître bien des aspects sociaux, il existe des résistances, des mutations,

des inventions enracinées dans les réalités des territoires.

Le Festival n'oublie pas les traces du passé et du patrimoine, notamment pour la pêche bretonne. *À bord du Claire Jeanne* est un film épique unique. Tourné en super 8 dans les années 70-80, il mobilise toute la famille Pencalet pour donner sens à cette pêche au large de la Mauritanie. Mado Le Gall, quant à elle, fait redécouvrir l'un des plus grands cinéastes en Bretagne que fut Jean Epstein, qui filma avec énergie les populations de la mer du Finistère dans les années 20. Un grand art, un grand maître qui fait penser à Eisenstein!

Rendez vous en mars 2013 à tous les curieux du monde, spectateurs et citoyens, pêcheurs, scientifiques, écologistes, consommateurs, cinéastes et réalisateurs, artistes et écrivains autour de cet éventail extraordinaire de rencontres, d'expériences, de rêves, de résistances et d'innovations que propose le Festival international de film Pêcheurs du Monde de Lorient. Ce sera la 5^e édition de belles aventures humaines, cela se fête!

Jacques Chérel,
secrétaire du Festival
avril 2012

Les 13 principales raisons pour lesquelles nous nous opposons à l'aquaculture intensive de crevettes

Plusieurs ONG et organisations de pêcheurs ont signé cette déclaration et contesté l'initiative du WWF du Dialogue sur l'Aquaculture des crevettes dans le cadre de *Aquaculture Stewardship Council*.

L'aquaculture intensive de crevettes a les conséquences suivantes :

Menace sur l'intégrité des écosystèmes côtiers. La croissance rapide de l'aquaculture de crevettes, dont la production se concentre le 99% dans les pays tropicaux en voie de développement, a été accompagnée d'une exploitation croissante des ressources naturelles côtières, causant la destruction généralisée d'écosystèmes côtiers comme les deltas, estuaires, marais, zones humides ou mangroves, ce dernier un des écosystèmes les plus affectés au monde. Des études réalisées ont constaté une grande perte des forêts de mangroves dans les zones tropicales et subtropicales, dans certains cas plus du 30% de ces espaces ont été détruits pour la production de crevettes destinées à l'exportation. Cette activité d'aquaculture de crevettes est reconnue comme étant la plus grande menace pour l'écosystème de la mangrove à échelle mondiale.

Réduction des services environnementaux des écosystèmes côtiers aux populations. Le développement et l'appropriation de vastes zones côtières par l'aquaculture crevetteuse provoque de graves conséquences socio-économiques et environnementales. Un exemple évident est la mangrove, dont l'écosystème offre des nombreuses fonctions écologiques, fonctions de production et fonctions de régulation, comme la protection contre les inondations, l'érosion, les phénomènes climatiques et la production d'aliments, en plus d'être une source de biodiversité qui abrite des espèces de grande valeur commerciale. Il a été estimé que l'écosystème de mangrove contribue

aux services environnementaux de la société pour une valeur de 1,2 milliards d'euros par an, cependant la destruction de la mangrove en faveur du développement de l'aquaculture crevetteuse modifie et diminue le flux des bénéfices générés par cet écosystème pour la société.

Menace sur la souveraineté alimentaire des peuples côtiers. L'introduction de cette industrie crevetteuse dans des zones hautement productives comme les lagunes, les marais, les zones de mangroves amoindrit la capacité de production alimentaire générée par ces écosystèmes, en plus de gêner ou empêcher les activités traditionnelles de pêche. La mangrove, par exemple, figure parmi les cinq écosystèmes les plus productifs au monde et fournit alimentation, abri et zone de reproduction à 75% des espèces tropicales, qui sont à la base des moyens de subsistance et de nourriture de millions de personnes et de familles dans le monde entier. Le développement de cette industrie et la difficulté pour accéder aux zones

traditionnelles de pêche, de collecte de coquillages et de plantes médicinales, etc., affecte gravement la souveraineté alimentaire et les droits des peuples vivant traditionnellement des mangroves.

Utilisation de méthodes de pêche destructrices. Les entreprises d'aquaculture de crevettes qui ne disposent pas de la technologie suffisante pour faire reproduire les crevettes en captivité, se fournissent de larves sauvages extraites de l'environnement naturel. Ce type de capture est très nocif pour les écosystèmes, car les filets moustiquaires utilisés ne font pas de distinction entre espèces et tuent un grand nombre de larves d'autres espèces. Au Bangladesh, il est estimé que plus de 98 milliards de juvéniles et de zooplancton sont capturés et rejetés chaque année. La viabilité et la survie de nombreuses espèces est ainsi sérieusement mise à mal, ainsi que les moyens de subsistance des communautés locales qui pêchent ces espèces.



Crevette d'élevage au Sri Lanka.

Phot. Brigitte Enguehard



Élevage de crevettes au Sri Lanka.

Phot. Brigitte Enguehard.

Contribution à l'insécurité alimentaire mondiale et à la surpêche.

Nourrir les crevettes d'élevage avec des aliments ou de la farine provenant des poissons sauvages, est également un modèle industriel qui aggrave la surpêche. Pour obtenir 1 kg de crevettes, il faut 2 à 3 kg de poissons d'autres espèces. Aujourd'hui, près de 20% des captures mondiales sont destinés à la production de farines et d'huiles destinées en grande partie à l'aquaculture industrielle, y compris de crevettes. Ces volumes non négligeables de captures sauvages sont composés essentiellement de petits poissons «fourrage», spécialement les petits pélagiques, qui sont précisément les aliments de base de l'ensemble de la chaîne trophique marine : leur exploitation affecte l'équilibre des écosystèmes marins. En outre, cette pêche a lieu principalement dans les eaux de pays dont la population présente des taux élevés de malnutrition dans la population, comme c'est le cas au Pérou ou dans de nombreux pays africains, mettant en danger la sécurité alimentaire des populations. En Afrique de l'Ouest, cette pêche est en compétition avec la pêche artisanale locale qui pêche pour la consommation humaine.

Contribution au réchauffement global et la crise climatique.

Les mangroves consomment le carbone de l'atmosphère et le stockent sur terre, où il peut y rester pendant des millénaires; elles peuvent stocker jusqu'à six fois plus de carbone que la forêt amazonienne dans son état naturel. Quand les forêts de mangrove sont dégradées par le développement de l'aquaculture, cela libère de grandes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ainsi, l'empreinte carbone associée à ce modèle d'aquaculture industrielle est 10 fois plus grande que l'empreinte carbone associée à l'élevage de vaches dans les zones déboisées de la forêt tropicale amazonienne. D'autre part, la flotte industrielle qui capture le poisson fourrage destiné à nourrir les crevettes d'aquaculture utilise de grandes quantités de carburant, auxquelles s'ajoutent le carburant utilisé – et les émissions associées – pour la conservation, le transport et la commercialisation des crevettes d'aquaculture.

Privatisation des terres du domaine public:

l'installation des bassins pour l'aquaculture de crevettes dans des zones du domaine public, ralentit considérablement le développement

des activités traditionnelles liées à l'alimentation et à la subsistance, mais aussi des activités sociales et culturelles des populations locales. La privatisation des routes, l'installation de barrières et de fils électriques autour des installations d'aquaculture, y compris des rivières et des routes, bloque la libre circulation sur le domaine public et l'accès des communautés à leurs domaines traditionnels. L'élevage industriel de crevettes viole les droits d'accès aux biens communs et publics des populations.

Création de conflits armés et violation des droits humains:

dans de nombreux cas, les communautés locales opposées à l'expansion de l'aquaculture de crevettes sont victimes de violences physiques et psychologiques de la part des gardes employés par les entreprises d'aquaculture. Autour de cette activité ont été documentés des cas de menaces, d'agressions, de disparitions, de viols et même de meurtres, donnant lieu à de nombreuses plaintes judiciaires de part de la population affectée dans plusieurs pays où l'aquaculture des crevettes s'est développée. La criminalisation de la défense territoriale est employée fréquemment par l'industrie d'élevages de crevettes, souvent avec la complicité des autorités gouvernementales.

Augmentation de l'injustice socio-environnementale.

Le développement intensif de l'aquaculture de crevettes implique l'externalisation, ou le transfert à la société des coûts de la dégradation de l'environnement. Ainsi, alors que seule une minorité tire des profits substantiels de l'aquaculture, le reste de la société en subit les conséquences, comme l'augmentation de la faim, la pollution, la violation des droits humains fondamentaux. Les gains sont privatisés et les impacts sociaux et environnementaux sont socialisés.

Violation de la législation environnementale. L'aquaculture industrielle de crevettes s'est développée sans règles ni planification, et aujourd'hui la plupart des entreprises d'aquaculture présentent des situations d'irrégularité en matière de licences et par rapport au respect de la législation environnementale dans chacun des pays où cette industrie se développe. La puissance économique des entreprises en général corrompt les institutions chargées de la protection de l'environnement, de sorte que de nombreux cas de destruction et de dégradation restent impunis.

Répartition inadéquate des ressources publiques. Les ressources publiques, qui devraient être investies dans l'amélioration de la qualité de vie des populations, en particulier dans les pays en développement, ont été orientées vers une activité hautement prédatrice et socio-écologiquement insoutenable. L'expansion rapide et une mauvaise régulation de l'aquaculture industrielle de crevettes est soutenue par les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de

développement, Banque interaméricaine de développement, ainsi que par les organisations des Nations unies.

Menace sur la santé des travailleurs et des consommateurs. Le métabisulfite de sodium, bien qu'il soit considéré comme un produit chimique dangereux dans de nombreux pays, est un agent de conservation largement utilisé par l'aquaculture industrielle de crevettes. Ce composé réagit avec l'eau et libère du dioxyde de soufre (SO_2), gaz qui provoque une irritation de la peau, des yeux, du larynx et de la trachée, et selon de nombreuses études scientifiques, dont les effets peuvent causer des maladies graves pour les travailleurs exposés. D'autres études ont aussi trouvé des concentrations élevées de PCB (substances toxiques et cancérigènes) dans les crevettes d'élevage, ainsi que d'autres composés polluants. À tout cela, il faut ajouter les grandes quantités d'antibiotiques qui sont administrées aux crevettes d'aquaculture industrielle, pour prévenir la propagation de bactéries et de virus, dont les effets ont des conséquences graves sur l'environnement, mais qui

peuvent aussi avoir des effets néfastes sur les consommateurs.

La destruction est maquillée par l'écolabellisation. L'une des stratégies utilisées par l'aquaculture industrielle de crevettes pour se développer est l'utilisation de l'écolabellisation, qui vise à réglementer les « nouvelles pratiques » pour la production industrielle de crevettes. Mais les systèmes d'écolabels actuels ne garantissent pas une activité écologique et socialement responsable, mais s'appuient plutôt sur une stratégie commerciale visant à améliorer l'accès de la crevette d'aquaculture aux marchés internationaux, bénéficiant aux aquaculteurs et aux organismes de certification (pas aux populations locales), et une tentative pour « garantir » la santé des consommateurs. Aujourd'hui, cette certification sert à légitimer une activité qui menace gravement les écosystèmes et populations côtières dans les pays où cette industrie se développe.

Cela ne doit pas être ainsi. Il existe des méthodes de production durables qui sont bienfaites pour les communautés locales et qui ne nuisent pas l'environnement, mais pour rendre cela possible, nous, les consommateurs, nous devons exiger de nos commerces que les fruits de la mer qu'ils nous vendent soient produits de manière éthique. Nos commerces ne doivent pas se cacher derrière de fausses déclarations ou des systèmes faibles de certification, au contraire ils doivent acquérir les connaissances sur comment ces crevettes, qu'ils nous vendent, dans chaque maillon de la chaîne de production, ont été produites à chaque maillon de la chaîne de production, et doivent en informer les consommateurs.

Pour toutes ces raisons, dites non à l'aquaculture intensive de crevettes !



Destruction de mangroves pour des bassins d'élevage de crevettes en Amérique centrale

Phot. Codeffagolf.

RIO + 20 :

la défense du monde des pêcheurs au Nord comme au Sud

Les pêcheurs du monde entier et leurs communautés, du Sud et du Nord, se trouvent aujourd'hui dans la même situation que les communautés autochtones face au processus de colonisation et d'expropriation. Leurs droits coutumiers ou institutionnels sur des ressources et espaces communs ne valent rien face aux nouveaux droits qui se mettent en place au service des nouveaux acteurs des 200 milles marins. Citons parmi d'autres : le droit de l'environnement, des énergies nouvelles, de l'aquaculture intensive, du tourisme, des extracteurs, du commerce maritime. Les droits collectifs des pêcheurs, qui vivent dans ces espaces convoités, nouvelle frontière du XXI^e siècle, doivent être reconnus sur le plan mondial, de la même manière que les droits des peuples autochtones ont été reconnus par l'ONU dans

une convention spécifique. À défaut, les pêcheurs et leurs communautés disparaîtront à brève échéance, ce qui sera néfaste pour l'ensemble de l'humanité. RIO + 20 doit mettre en place les conditions de cette survie dans le cadre du maintien de la biodiversité humaine, garante de la biodiversité générale. Les participants au sommet officiel de RIO + 20 et ceux qui vont militer dans les forums parallèles doivent faire aboutir cet objectif, sous une forme ou une autre.

L'accaparement des ressources naturelles

La pêche dite « artisanale » du Nord comme au Sud, issue d'une activité locale et tournée naturellement vers un territoire de proximité est la seule garante de pratiques de pêche durables et d'une sécurité alimentaire locale. Il

faut garder à la pêche artisanale son droit de participer à la gestion des ressources marines en « bien commun ».

Les modèles de gestion pour la PCP proposés par la Commission européenne et l'OCDE sous forme de privatisation des ressources sont néfastes et vont diminuer les droits des pêcheurs à l'accès de la mer. Les QIT sont un échec dans les pays qui ont fait ce choix et notamment en Islande : échec de la gestion des ressources et baisse continue des captures, rivalité et spéculation des armateurs industriels appuyés par leurs banques qui ont conduit à une concentration des armements au détriment de la pêche artisanale.

Un bon modèle vise à conforter les systèmes et les organisations artisanales ou/et à petite échelle qui ont



Les pêcheurs de l'île d'Yeu ont payé cher des mesures environnementales injustifiées.

Phot. Jean Groc

fait leurs preuves et à s'appuyer sur les exemples de bonnes pratiques qu'elles ont mises en place pour les améliorer, les élargir et les diffuser amplement.

L'accaparement des mers, notamment en Afrique doit être dénoncé ainsi que la pêche illégale. La responsabilité morale et éthique des entreprises qui investissent dans les pays concernés est engagée et doit permettre un progrès économique et social pour les habitants, une perspective de pêche sociale et écologique, le respect des droits de l'homme.

Les aires marines protégées (AMP)

La création des AMP a été encouragée par des organismes tel que la FAO (**rappel du code de bonne conduite FAO pour une pêche responsable**) et **la convention sur la biodiversité** avec comme objectif premier de favoriser l'activité de pêche au Nord comme au Sud de manière durable et responsable. De nouvelles AMP sont actuellement créées, portées par des organismes spécialisés dans la gouvernance environnementale (ONG de conservation). Les pêcheurs apparaissent relativement exclus de ces nouveaux lieux de décisions, les débats se cristallisant autour des politiques de promotion des aires marines protégées comme outil majeur de gestion des pêches et de développement touristique.

Gérer la pêche, ce n'est pas gérer des stocks de poissons, c'est d'abord gérer des rapports sociaux par une approche territoriale pour l'accès à un bien collectif: les océans.

La sécurité et la souveraineté alimentaire

Le Collectif Pêche et Développement soutient au Nord la pêche artisanale dans son désir de maintien



Ces pêcheurs brésiliens ont créé une aire protégée qu'ils gèrent.

Phot. Alain Le Sann

de ses activités, le développement de pratiques durables, d'innovations. Il faut continuer à assurer aux consommateurs l'accès à des produits frais, de proximité et de qualité. Il demande la limitation des importations depuis les pays du Sud qui privent les populations locales de ces produits et s'opposent à l'extension de fermes d'aquaculture industrielle intensive sur les littoraux et en pleine mer. Une aquaculture qui confisque le poisson pour faire de la farine et polluer les côtes et les eaux littorales est inadmissible.

Les excès d'un mercantilisme généralisé menacent la sécurité et la souveraineté alimentaires des producteurs artisans et des consommateurs. Pour survivre, de petits producteurs asiatiques abandonnent une aquaculture traditionnelle vivrière pour élever et exporter poissons (pangas par exemple) et crevettes. Ils disposent de moins de protéines et accroissent la pollution côtière.

«Au nom du marché régulateur», ces produits arrivent dans les pays

consommateurs, à très bas prix et concurrencent les produits des pêcheurs artisans. Aux côtés des agriculteurs – avec qui les pêcheurs partagent la fonction commune de producteurs alimentaires – il faut poursuivre réflexion et actions pour défendre la sécurité et la souveraineté alimentaire et encourager les innovations en matière de circuits courts.

– **NON** à l'accaparement des ressources naturelles par des intérêts financiers (quotas individuels transférables) ou doctrinaires (réserves naturelles intégrales)!

– **OUI** à la gestion des ressources avec une priorité aux acteurs: les pêcheurs!

– **OUI** à une sécurité et une souveraineté alimentaire reposant sur une activité artisanale pérenne et de proximité!

Fait à Lorient, France, le 15 mai 2012

Le Collectif Pêche & Développement

Lettre des Prud'hommes Pêcheurs

Le parc est désormais créé, sans avoir tenu compte des propositions des pêcheurs et des prudhomies

Suite au projet de Parc des Calanques et aux zones de non-prélèvement (ZNP) envisagées, les Prud'hommes Pêcheurs, afin de préserver l'avenir de la pêche artisanale, proposent :

- de déplacer la ZNP de la Cassidaigne au-dessous de la ligne de sonde des 500 mètres, ce qui permettrait de protéger les éventuelles espèces de grand fond et de faciliter le repérage de cette zone pour les navigateurs,
- de tolérer l'usage des palangres qui n'ont pas d'impact sur les espèces de fond et qui sont susceptibles de dériver avec les courants,
- de déplacer la ZNP de Soubeyran afin de libérer le poste de pêche des dorades (Le Gabian), l'un des 3 postes répertoriés en Prud'homie de Cassis, et qui fait partie du patrimoine des pêcheurs depuis des temps immémoriaux,
- d'être associé au projet et à la future gestion de ce parc.

Concernant la ZNP de La Cassidaigne, les Prud'hommes pêcheurs font remarquer les points suivants :

- elle est d'une dimension phénoménale (33 km²), sans comparaison avec les autres réserves intégrales: Banyuls 0,65, Côte Bleue 2,95, Port-Cros 0,62, Scandola 0,671...,
- elle se trouve sur l'un des rares sites de pêche dans une région où le plateau continental est très étroit. Pour cette raison, les Prud'hommes «gèlent» rarement des zones de pêche, préférant alterner la pression sur les espèces et sur les zones par la réglementation des droits d'usage,
- l'interdiction de la pêche sur cette zone entraînera un report sur la bande côtière et provoquera la surexploitation des espèces et des zones littorales, ainsi que la désorganisation de l'ensemble de l'activité,
- les espèces ciblées par la pêche professionnelle (merlu, dorade rose, sabre...) sur cette zone ne sont pas inféodées au fond et ne sont pas menacées d'extinction. L'interdiction de cette pêche n'entraînera pas «d'effet réserve», elle n'est pas justifiée sur le plan scientifique, ce qui a été noté par les Commissaires enquêteurs,
- la tolérance envisagée pour l'exercice d'un certain nombre de pêcheurs, sur une partie de la zone, est nominative



Manifestation des prudhomies à Marseille.

Phot. Prudhomies

et décadente. Cette mesure est discriminante à l'égard des pêcheurs qui souhaiteraient y travailler dans l'avenir. Elle condamne à terme l'activité halieutique sur la zone. Si une tolérance devait être accordée, elle devrait concerner l'ensemble des petits métiers et sans limite de temps (cf. *Charte de pêche dans le Parc national de Port-Cros*).

Dans le projet actuel, c'est toute la pêche artisanale entre Marseille et Toulon qui est entravée et ce, sans réelle justification scientifique. Les Prud'hommes ont su préserver les écosystèmes littoraux. Forts de leur expérience séculaire, ils demandent à être associés à cette démarche de gestion territoriale qui fait partie de leurs attributions.

Prud'homies de La Seyne sur mer, Le Brus, Sanary, Bandol, La Ciotat, Cassis, Union interprofessionnel des Petits Métiers de la Pêche méditerranéenne (UIPMPM)

Contacts :

Djamal Boukhenifra, Prud'homme de Cassis,
tél. 06 70 16 95 93

Jean-Michel Cei, Prud'homme de Sanary,
tél. 06 88 46 86 19.

Le Collectif **Pêche & Développement** est une organisation indépendante qui a pour but la promotion des échanges entre pêcheurs et travailleurs de la pêche du Nord et du Sud, l'information sur le développement dans la pêche et l'aquaculture. **Pêche & Développement** est tiré à 600 exemplaires. Beaucoup de nos lecteurs habitent les pays du Sud (Asie, Afrique, Amérique latine). Ces envois hors Europe représentent un surcoût très important. L'échange d'informations avec le Sud étant un objectif prioritaire, nous demandons à nos lecteurs des Pays du Nord de souscrire un abonnement. Ce bulletin est coédité par le Collectif et le CRISLA. Seul l'éditorial exprime le point de vue du Collectif, les articles signés n'engagent que leur auteur.

Bulletin d'abonnement

Nom/Organisation:
Prénom:
Adresse:
Courriel:@.....

Abonnement pour 1 an (4 numéros): ordinaire 12 €, soutien 18 €.
Chèque à l'ordre du CRISLA, à retourner à Pêche et Développement c/o CRISLA
1 avenue de la Marne 56100 Lorient, France

tél. CRISLA 02 97 64 64 32 • e-mail: crisla@ritimo.org • www.crisla.org
Tél. Collectif 02 97 84 05 87 • fax. 02 97 64 64 32 • e-mail: peche.dev@wanadoo.fr
site Internet www.peche-dev.org ISSN 1283-6885

COMITÉ DE RÉDACTION

Jacques Chérel, Philippe Favrelière,
Danièle Le Sauce, Alain Le Sann,
Ana Toupin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Alain Le Sann

MISE EN PAGE

Rafael Krobski

IMPRESSION

Objectif repro

Le CRISLA bénéficie d'un appui
du ministère des Affaires étrangères
dans le cadre du réseau RITIMO.